Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 89 (1962)

Heft: 7

Artikel: Feux des Brandons = (Fuës des Feîlles)

Autor: Surdez, Jules

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-232851

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Feux des Brandons (Fuës des Feîlles) (>

par Jules Surdez



Chaque année ramène la période calendaire que les folkloristes nomment le cycle de carême et de carnaval, avec les mascarades plus répandues, cela va de soi, dans les villes que dans les hameaux et les petits villages. Les déguisements, qui semblent avoir été jadis d'un usage général, ont bien perdu de leur vogue, mais les deux guerres mondiales n'ont pas eu raison de tous les carêmes prenants. On suspend encore, ici et là, le soir de la fête des Brandons, à la cime du mai de la tchavouenne 1, un épouvantail chargé de tous les méfaits de l'année écoulée.

Le feu du soir de la Saint-Jean, qu'on allume encore dans la paroisse de Montfaucon, n'a jamais été aussi populaire, dans notre Rauracie, que celui du dimanche des Brandons². Les feux traditionnels ont été supplantés, depuis 1891, par ceux du 1^{er} août, qu'on allume dans les lieux les plus reculés du Jura bernois. Seules survivent ou naissent les fêtes cérémoniales correspondant à des tendances collectives plus ou moins latentes.

Le bûcher, nommé aussi « heutte, chavanne, borde, feu des faîlles », brûlait en certains lieux, jadis, en l'honneur des jeunes mariés de l'année. Ceux-ci offraient des pois frits à la jeunesse. Le mai de la « chavanne » passait pour avoir une volonté propre qui le faisait se diriger, en tombant, vers la maison de son choix.

A en croire une « fôle » ³, les enfants qui faisaient jadis la quête du combustible portaient un chat, attaché au bout d'une perche que l'on plantait au milieu du foyer. Cet animal fut remplacé plus tard par un torchon de paille, et la perche par le « mai » actuel (tilleul ou sapin).

Le soir du dimanche en question, on parcourait la région avec des torches 4 enflammées; on en projetait dans le vide, du haut des rochers, ainsi que des roulettes 5 de bois embrasées. Les jeunes gens noircissaient le visage ou roussissaient les cheveux, avec leur « faîlle », des gens avares les ayant éconduits lorsqu'ils faisaient la « tournée du village » 6 pour quémander des fagots et qui avaient néanmoins l'impudence de venir contempler le feu des brandons. Cela ne se faisait qu'exceptionnellement, car chacun considérait comme une obligation de collaborer à la préparation du bûcher.

Jeunes gens et jeunes filles, se tenant par la main, dansaient en certains lieux une danse effrénée autour du foyer. Quand il ne restait plus qu'un foyer incandescent, chacun, à tour de rôle, sautait par-dessus. C'était un mauvais présage que d'effleurer avec les talons les charbons ardents et le maladroit était couvert de quolibets.

Dans la Basse-Ajoie, les gars allaient chercher chez elles, où elles s'étaient cachées, les jeunes mariées de l'année, et les obligeaient à sauter trois fois par-dessus les restes du foyer. Cette coutume est plus ou moins tombée en désuétude. Dans quelques villages du Val Terbi, c'est à la plus nouvelle mariée qu'appartenait le soin d'allumer le bûcher. Le saut en question dégénéra jusqu'à ne plus être qu'un banal exercice d'enfants.

On qualifiait de « réchtes de Carimentran » 7 les jeunes filles qu'aucun galant n'accompagnait auprès du feu des Brandons.

A Saint-Ursanne, les vieux garçons se promenaient deux à deux, dans les « gasses » 8, en portant une besace. Cela signifiait qu'ils n'avaient pas réussi à convoler en bonnes et justes noces. Aux Franches-Montagnes, des jeunes gens déguisés frappaient les passants avec des « patiches » 9 de porcs gonflées.

Dans la prévôté de Moutier-Grandval, un chemin de paille était tracé de la porte d'une malheureuse fille ayant le « boquat » 10 jusqu'à celle du galant présumé en être le séducteur.

L'une des caractéristiques du cycle calendaire de « carimentran » ¹¹ a toujours été la cuisson de beignets ¹² que les plus sévères restrictions de n'importe quel « tchietchemps » ¹³ n'ont jamais pu empêcher complètement. Si leur signification magique est depuis longtemps oubliée, on n'a jamais perdu le goût des pieds de chèvre ¹⁴, des beignets à la rose ¹⁵, des beignets au genou ¹⁶, des crêpes ¹⁷, des gaufres, etc.

La coutume de tourner les brandons (virie les feîlles) ¹⁸ est encore vivace en maints lieux. Suivant la contrée, la « faille » est soit un rondin de tilleul ou de sapin blanc dont une extrémité est amincie et l'autre fendue en étoile, soit

un fagotin cerclé de fer que l'on tourne à l'aide d'une chaîne.

Abondance de biens ne nuit pas. Outre le feu principal du dimanche des Brandons, nommé le feu des garçons ¹⁹, certaines communautés se payaient le luxe du feu des filles ²⁰, le second dimanche de carême, voire du feu des vieux garçons ou des « ènonceints » ²¹ le dimanche suivant.

En poursuivant les recherches à la fois directes et dans les archives, on aurait chance de découvrir bien d'autres survivances intéressantes.

Le savant fouilleur de papiers poussiéreux qu'est le Dr Rais, archiviste à Delémont, exhumera sans doute encore bien des renseignements qui compléteront ceux que j'ai pu donner dans la présente relation.

Amis du « Conteur romand », chers abonnés, mots-croisistes!

Faites connaître le CONTEUR ROMAND autour de vous! Un nouvel abonné au CONTEUR est un ami gagné à notre cause: la défense et le maintien de notre vieux langage et de nos traditions!

¹ Ou heutte, fue des feîlles, feu des Brandons, « chavanne »; ² duemouenne des feîlles, dimanche des Bordes, duemouenne des pityerés ou dimanche des pique pois; ³ conte fantastique; ⁴ « faîlles », feîlles, touërtches; ⁵ boules de bois; ⁶ le toué di velaidge, le tour du village; ² Carnaval, carême entrant; ⁶ ruelles; ⁰ vessies; ¹⁰ étant enceintes, ayant le bouquet; ¹¹ (voir 7); ¹² des beugnats; ¹³ cher temps; ¹⁴ piës de tchiëvres; ¹⁵ beugnats an lai rôse; ¹⁶ beugnats â dgenonye; ¹¹ crêpes, crâpes; ¹⁶ (voir 4); ¹⁰ fue des bouëbes; ²⁰ fue des baîchates; ²¹ feu des naïfs, des innocents, des nigauds.